



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 08.041

DECISION

***Concernant la fixation de tarifs
De la Salle de Spectacles de ROYAN***

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 Mai 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D E C I D E

- De fixer les tarifs de la salle de spectacles, comme suit :

<u>SPECTACLE DU 10 FEVRIER 2008</u> <u>CONCERT « MUSIQUE OBLIQUE »</u>	
• Plein Tarif	15,00 €
• Tarif Réduit	12,00 €
• Scolaires-Etudiants	3,00 €
<u>SPECTACLE DU 17 FEVRIER 2008</u> <u>COMEDIE « QUI M'AIME ME SUIVE »</u>	
• Plein Tarif	15,00 €
• Tarif Réduit	12,50 €
• Scolaires-Etudiants	3,20 €

<u>SPECTACLE DU 22 FEVRIER 2008</u> COMEDIE « AMOUR ET CHIPOLATAS »	
• Plein Tarif • Tarif Réduit • Scolaires-Etudiants	15,00 € 12,50 € 3,20 €
<u>SPECTACLE DU 02 MARS 2008</u> CONCERT « QUATOR VIA NOVA »	
• Plein Tarif • Tarif Réduit • Scolaires-Etudiants	15,00 € 12,00 € 3,00 €
<u>SPECTACLE DU 08 MARS 2008</u> SPECTACLE « LE PETIT PRINCE »	
• Plein Tarif • Tarif Réduit • Scolaires-Etudiants	15,00 € 12,50 € 3,20 €
<u>SPECTACLE DU 14 MARS 2008</u> SPECTACLE D'HUMOUR MUSICAL « CHASSEURS DE SONS »	
• Plein Tarif • Tarif Réduit • Scolaires-Etudiants	15,00 € 12,50 € 3,20 €
<u>SPECTACLE DU 21 MARS 2008</u> THEATRE « DES SOURIS ET DES HOMMES »	
• Plein Tarif • Tarif Réduit • Scolaires-Etudiants	15,00 € 12,50 € 3,20 €

<u>SPECTACLE DU 10 AVRIL 2008</u> <i>SPECTACLE « CARNET DE NOTES »</i>	
• Plein Tarif	15,00 €
• Tarif Réduit	12,50 €
• Scolaires-Etudiants	3,20 €

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 313 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 28 janvier 2008
Le Maire,

H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 Février 2008

Le Maire,
Henri LE GUEUT